

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	3 (1874)
<b>Heft:</b>	3
<b>Rubrik:</b>	Extraits du rapport de M. Villars, instituteur à Châtel-St-Denis, sur l'importance des leçons de choses et sur la manière de les donner

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

III<sup>e</sup> ANNÉE.

N° 3.

MARS 1874.

---

# BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices  
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

---

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauteville, et ce qui concerne les abonnements à M. Philipona, gérant de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

---

**SOMMAIRE.** — *Extraits du rapport de M. Villars. — Notions élémentaires sur la liberté. — Bibliographie par R. H. — Partie pratique. Système métrique. Par M. Perriard. — Chronique.*

---

## AVIS.

---

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs les questions à traiter dans la prochaine assemblée générale de la Société Fribourgeoise d'éducation. Ce sont : 1<sup>e</sup> Que peut et doit faire l'instituteur pour le développement du cœur chez ses élèves. 1) 2<sup>e</sup> Les cahiers de Zähringer, dernière édition, conviennent-ils, tels qu'ils sont, pour l'enseignement du calcul dans les écoles de la campagne; y aurait des modification à y introduire? 3<sup>e</sup> Quelle est l'opinion des instituteurs sur les tâches journalières des élèves, à la maison, et en quoi doivent-elles consister?

---

## EXTRAITS

DU

### RAPPORT DE M. VILLARS, INSTITUTEUR À CHATEL-ST-DENIS,

SUR L'IMPORTANCE DES LEÇONS DE CHOSES ET SUR LA MANIÈRE DE LES DONNER.

---

M. Page, instituteur à Ependes, dans un mémoire très-bien fait,

(1) Nous avons reçu, sur cette première question, un excellent travail de M. P., inspecteur. L'auteur nous permettra d'en ajourner la publication. Deux correspondances du Valais et une lettre d'Espagne ont dû être remises au prochain numéro, parce qu'elles ne nous sont arrivées qu'au moment de mettre sous presse.

de six pages in-folio, très-compactes, s'exprime en ces termes sur l'opportunité de la question de l'enseignement des choses :

« Celui qui a proposé cette question est assurément un ami des enfants, un homme qui s'occupe beaucoup de leur instruction et des moyens de la leur procurer. Il a remarqué la faible portée de leur intelligence, il a constaté que souvent la parole du maître n'est pas comprise, il a déploré les expédients suivis jusqu'à ce jour pour la développer ; il a compris qu'on voulait rendre les enfants trop vite savants et qu'on les fatiguait souvent sans fruit avec des abstractions de grammaire et de calcul ; il a cherché à bannir les méthodes routinières vantées jusqu'à ce jour et à parler à ces âmes aimantes au moyen des objets qu'elles ont journalement sous les yeux. Il s'est rappelé comment il voyait lui-même les objets lorsqu'il était dans le même âge et a cru qu'on ne pouvait mieux ouvrir la porte de leur esprit qu'au moyen des leçons de choses. En proposant les leçons de choses, cet éducateur de l'enfance a ouvert un vaste champ à l'activité intellectuelle des maîtres et des élèves ; il a signalé le moyen de faire surgir l'éducation du cœur de l'examen de la matière et de faire ressortir l'infinie sollicitude de la Providence envers ses créatures.

» Mais qu'entend-on par leçons de choses ?

» Les leçons de choses, qu'on a aussi appelées exercices d'intelligence, sont des dialogues, des entretiens familiers entre le maître et les élèves, sur les objets matériels qui se trouvent le plus à leur portée, puis, selon le degré de développement des enfants et selon leur âge, sur des objets d'un ordre plus relevé, jusque et y compris les notions relatives au monde immatériel et moral. »

M. Progin, à Neirivue, définit l'enseignement des choses comme étant l'examen, le commentaire des choses de la nature, l'étude du monde visible, la satisfaction donnée à la curiosité naturelle de l'enfant, à cet instinct irrésistible qui le pousse vers les objets qui l'entourent pour les examiner et les connaître ; cet enseignement part de l'enfant et du monde physique qui l'environne pour arriver insensiblement aux notions du monde immatériel et moral.

Si de la définition on passe au but de l'enseignement des choses et à l'importance qu'on doit lui accorder, votre rapporteur ne saurait mieux faire que de citer les lignes de M. Paroz, directeur de l'école normale de Granchamp, près Neuchâtel, dont les compositions de la plupart des instituteurs n'ont fait que reproduire les idées en d'autres termes. Selon ce pédagogue distingué, les leçons de choses ont pour but :

1° Au point de vue des connaissances, de poser dans l'enfant

les fondements des branches réales, telles que la géométrie, les arts techniques, l'histoire naturelle, l'agriculture.

2° Au point de vue de la culture des facultés, de développer l'esprit d'observation, la réflexion et le jugement si nécessaires dans toutes les études et dans l'exercice de toutes les vocations.

3° Enfin, au point de vue de la langue, de fournir à l'enfant tous les mots dont il a besoin pour exprimer ses pensées, et cela d'une manière plus claire, plus nette, plus précise qu'il ne pourrait le faire avec les recueils de mots. Les leçons de choses l'exercent en outre sans cesse à la formation des phrases et l'introduisent naturellement et insensiblement dans la composition.

« Le but des leçons de choses, dit M. Page, déjà cité, n'est autre que de former la jeunesse à l'esprit d'observation si nécessaire dans toutes les circonstances de la vie. Ce qui fait souvent le malheur de la plupart des individus, c'est le manque de réflexion et partant la légèreté et l'insouciance avec lesquelles on agit dans les questions de la plus haute importance. Sans doute, il est assez difficile de faire réfléchir des enfants, de leur inspirer la gravité de l'âge mûr. Ce n'est pas ce caractère grave proprement dit qu'on doit avoir en vue à l'école primaire, mais bien les dispositions qui peuvent l'amener dans la suite. »

M. Progin, à Neirivue, abordant la question d'un autre côté, prouve d'une manière non moins évidente l'utilité des leçons de choses.

« On a beaucoup parlé et beaucoup écrit, dit cet instituteur, sur la nécessité de rendre l'enseignement attrayant et varié, d'intéresser les enfants aux leçons qu'on leur donne, d'amuser en instruisant ou d'instruire en amusant, selon la parole de M. de la Lozère : il faut quelquefois donner au travail la forme d'un amusement. Il est évident que les facultés intellectuelles prennent un plus grand et plus rapide développement dans les écoles où l'instruction est présentée sous des formes aimables et attrayantes, où les leçons sont simples, graduées et appropriées à la mobilité du caractère de l'enfance.

» Or, à quelle méthode d'enseignement faut-il aller demander cette grâce, cette variété, cette vie, cet attrait qui peuvent seuls rendre à l'enfance le séjour de l'école agréable et lui faire retirer quelque profit des leçons qu'elle reçoit ? Usera-t-on encore de ces sèches nomenclatures, de ces longues, savantes et surtout arides expositions devant lesquelles ont se souvient d'avoir bâillé mille fois ? Non, nous avons assez des méthodes routinières et dogmatiques du bon vieux temps, nous voulons rendre aux enfants le séjour et le souvenir de l'école agréables, nous voulons les intéresser et les instruire, et pour cela nous emploierons la seule

méthode vraiment bonne, la méthode seule naturelle qui s'appelle l'enseignement des choses, dont l'importance est celle d'un bon enseignement pratique, propre à exercer le jugement de l'enfant et à mettre en œuvre l'incessante activité de son âme et de ses sens. »

M. Combaz, instituteur à Montbovon, plaide en termes très-chaleureux la question de l'importance des leçons de choses.

« Cet enseignement, dit-il, est, sous tous les rapports, utile, intéressant, agréable, et surtout très-instructif. Cette manière d'enseigner éveille sans contrainte toutes les facultés de l'enfant. Il n'y a pas longtemps, continue cet instituteur, que je goûte tous les charmes de l'enseignement des choses ; ce n'est que sur l'invitation de l'un ou l'autre de mes collègues que je me suis décidé à l'essayer, et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir. J'ai pu remarquer, au contraire, que les élèves du second cours de ma classe, sur lesquels j'ai tenté cet essai en particulier, ont fait des progrès plus rapides et ont montré plus d'intelligence que les élèves du cours supérieur. A ceux qui douteraient encore des avantages de cet enseignement, je dirai : Essayez et vous verrez. »

Un autre avantage pratique, qui n'est certes pas à dédaigner, est celui des immenses ressources que les leçons de choses procurent aux maîtres et aux élèves par rapport à l'étude de la langue. Qui d'entre nous, Messieurs, n'a entendu répéter sur tous les tons et ne sait par expérience que l'enseignement de la composition est la principale difficulté à l'école primaire ? Si on compare cette partie du programme aux autres branches, on s'aperçoit bien vite que l'enseignement de la composition doit se faire dans des conditions tout autres. En effet, s'agit-il de lecture, de géographie, d'histoire, l'élève peut toujours avoir recours à son manuel ; l'écriture n'est qu'une affaire d'imitation ; en arithmétique, l'enfant a entre les mains des données qu'il n'a qu'à modifier pour arriver à une solution certaine. Il n'en est pas de même pour la composition : ici tout est à trouver, et le fond et la forme. Si vous donnez à l'élève les matériaux, c'est-à-dire les idées, il les arrangera, les classera et réussira peut-être à en former un tout plus ou moins sensé et correct ; mais si ces idées lui manquent, il échouera misérablement. Les instituteurs trouveront dans les leçons de choses un puissant moyen et peut-être le seul moyen efficace de faire éclore les idées dans l'esprit de leurs élèves. Ils trouveront là une voie tout ouverte et à laquelle ils n'ont peut-être jamais pensé, voie facile à suivre et qui ne demande qu'à être essayée pour que l'on soit convaincu de son efficacité. A ce point de vue déjà, les leçons de choses méritent l'at-

tention sérieuse de toute personne s'occupant d'enseignement et surtout de l'enseignement de la langue.

Ces quelques mots ne renferment que l'opinion personnelle de votre rapporteur sur un point généralement omis dans les travaux dont il doit rendre compte.

(*A suivre.*)

---

## NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA LIBERTÉ.

— SUITE. —

---

### CHAPITRE VIII.

#### DE QUELQUES LIBERTÉS CIVILES.

Nous avons montré la distinction essentielle entre la liberté civile et la liberté politique. Avec le P. Félix, nous avons dit que « la liberté civile est la faculté d'accomplir sans entraves tous les actes légitimes du citoyen dans la cité. »

De nos jours, l'opinion régnante a provoqué le développement, l'extension de quelques libertés civiles, de celles qui favorisent les progrès matériels, comme la liberté d'industrie, la liberté d'établissement, la liberté commerciale. Mais les tendances de la révolution et du libéralisme ne sont pas moins opposées à l'ensemble des libertés civiles, qui sont continuellement sacrifiées soit aux prétendus droits de l'Etat, soit à de plus ou moins réelles libertés politiques.

Une énumération de toutes les libertés qui rentrent dans la classe des libertés civiles nous mènerait trop loin. Nous allons nous contenter d'en mentionner ici quelques-unes.

**LIBERTÉ D'ASSOCIATION.** — Nous entendons par association toute réunion d'individus constituée en vue de la réalisation d'une idée commune. L'idée commune, soit le but, sert à distinguer les associations. Ainsi, celles qui sont constituées pour s'occuper d'histoire, sont des associations historiques; celles qui s'occupent d'agriculture sont des associations agricoles, etc. La tendance à s'associer est naturelle à l'homme, et ce n'est que par l'union des efforts que l'on peut faire des progrès réels dans les différentes connaissances ou industries humaines. Gêner dans les citoyens la faculté de s'associer, c'est donc leur causer un préjudice réel et entraver une tendance légitime.

Nous disons *légitime*, parce que l'association n'est un droit, et la faculté de la réaliser n'est une liberté, que pour autant que le